|  |  |
| --- | --- |
| Direction généraleDépartement démocratie sanitaire et territorialisationAffaire suivie par : Mme MENARD Tél. : 02 49 10 42 49Courriel : ars-pdl-representation-usagers@ars.sante.fr |  |

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

EN QUALITE DE REPRESENTANT DES USAGERS

 A LA COMMISSION DES USAGERS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

*Le formulaire de candidature est à compléter par les associations agréées ou mandatées.*

*Si vous proposez plusieurs candidatures au sein d’un même établissement, compléter autant de formulaires que de candidatures.*

*Si vous proposez un même candidat dans plusieurs établissements, compléter un formulaire pour chaque établissement concerné pour ce candidat.*

|  |
| --- |
| ETABLISSEMENT |
| Nom |  |
| Commune |  |
| Département |  |
|  |
|  |
| ASSOCIATION AGREEE OU AFFILIEE A UNE ASSOCIATION AGREEE |
| Nom de l’association |  |
| Nom du référent proposant la candidature |  |
| Téléphone |  |
| Adresse e-mail |  |
|  |  |

Agrément : National [ ]  Régional [ ]

Date, cachet/signature du président de l’association

|  |
| --- |
| CANDIDAT |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Adresse |  |
|  |  |
| Téléphone  |  |
| Adresse e-mail |  |
|  |  |

Siège souhaité : Titulaire [ ]  Suppléant [ ]  Indifférent [ ]

Le candidat a-t-il précédemment siégé au sein de de la CDU de l’établissement souhaité ?

Oui [ ]  Non [ ]

Le candidat siège-t-il au conseil de surveillance de l’établissement souhaité ?

Oui [ ]  Non [ ]

Le candidat a-t-il suivi la formation de base destinée aux représentants des usagers CDU ?

(Si oui, joindre l’attestation du candidat)

Oui [ ]  Non [ ]

**INFORMATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

L’Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire réalise un traitement de données ayant pour finalité la désignation et la formation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) des établissements de santé (article R1112-83 du code de la santé publique).

Le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie l’ARS Pays de la Loire (article 6-1 e) du RGPD).

Les catégories de données collectées sont des données d’identification (civilité, nom, prénom, identité de l’association agréée représentée) et de contact (adresse postale, courrier électronique, téléphone). Le refus de communiquer ces données fera obstacle à toute désignation.

Les destinataires de ces données sont les agents du département démocratie sanitaire et territorialisation de l’ARS Pays de la Loire chargés d’instruire la désignation des représentants des usagers et l’association France Assos Santé Pays de la Loire chargée d’organiser leur formation obligatoire, ainsi que l’établissement de santé concerné par cette désignation.

Ces données seront conservées par l’ARS Pays de la Loire pour une durée de 3 ans à compter de la date d’installation de la commission des usagers des établissements de santé.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l’Agence régionale de santé Pays de la Loire :

- par voie électronique : ars-pdl-dpo@ars.sante.fr

- par courrier postal adressé à : Agence régionale de santé Pays de la Loire, 17 Boulevard Gaston Doumergue, 44262 NANTES Cedex 2

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que ce traitement n’est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, par internet (www.cnil.fr/fr/plaintes) ou par voie postale : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.